

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2017-07-20x-00870
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2017-00870-051-001

Dénomination du projet : IPEV (programme 1091 AMMER)

Lieu des opérations : TAAF

Bénéficiaire : ROBERT-COUDERT Yan

MOTIVATION ou CONDITIONS

Avis favorable aux conditions suivantes :

- veiller à ne pas augmenter le nombre d'appareils posés sur le même individu manipulé,
- être vigilants à l'hydrodynamisme des appareils qui semble ne pas être respecté.

Concernant la demande d'ouverture d'un nouveau site de test en Antartique, le CNPN donne un avis favorable

- à titre exceptionnel dans la mesure où il ne s'agit pas d'un programme récurrent -
- à condition que les mesures de bio-sécurité soient prises notamment au niveau de l'hélicoptère pour préserver les colonies d'oiseaux de la région de Contreminot.

MOTIVATION ou CONDITIONS

DELEGATAIRE CNPN Faune Flore : Michel METAIS

AVIS : Favorable Favorable sous conditions Défavorable

Fait le :

17 Aout 2017

Signature :

